

203^{ème} session du Conseil directeur

(Genève, 15 et 18 octobre 2018)

Table de matières :

1. Membres de l'UIP
2. Situation financière de l'UIP
3. Projet de budget et programme pour 2019
4. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021
5. Coopération avec le système des Nations Unies
6. Récentes réunions spécialisées
7. Comités spécialisés et organes pléniers
8. Prochaines réunions interparlementaires
9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
10. Elections au Comité exécutif

1. Membres de l'UIP

A sa séance du 15 octobre, le Conseil directeur a pris note du fait qu'aucune demande officielle d'affiliation, de réaffiliation ou de statut d'Observateur n'a été reçue. Le nombre de Membres demeure donc inchangé, à 178 parlements nationaux. L'UIP poursuit le dialogue avec le Parlement de Kiribati – qui a participé à l'Assemblée en qualité d'Observateur – et de la Jamaïque en vue de leur affiliation et réaffiliation respectives.

Le Conseil a pris connaissance de la situation de certains parlements et a pris note des recommandations pertinentes faites par le Comité exécutif à propos de ces parlements. Il a été informé des efforts déployés par l'UIP pour faciliter la participation du Parlement de Kiribati à la 139^{ème} Assemblée en vue de son affiliation et la participation d'autres petits Etats insulaires en développement (PEID) des Caraïbes à un prochain séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe prévu dans les Caraïbes.

2. Situation financière de l'UIP

Le Conseil directeur a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 30 juin 2018 et une liste actualisée des contributions non acquittées. Au 14 octobre 2018, quatre Membres (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et République dominicaine) et un Membre associé (Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine) présentaient des arriérés correspondant à deux années complètes et étaient passibles de sanctions relatives à leur droit de vote. Deux Membres (Honduras et Papouasie-Nouvelle-Guinée) étaient passibles d'une suspension de leur statut en raison d'arriérés de trois ans ou plus. Le Comité exécutif n'a pas recommandé la suspension de ces deux Membres car des amendements seront adoptés par le Conseil directeur à sa session actuelle qui prévoient la suspension des droits des Membres plutôt que la suspension de leur statut de Membre de l'UIP. Le Secrétaire général a noté que les arriérés de longue date sont problématiques et qu'ils font l'objet d'un suivi régulier par le Secrétariat. Les Présidents des groupes géopolitiques ont également été encouragés à assurer le suivi d'éventuels arriérés des Membres au sein de leurs groupes respectifs.

Le Conseil a pris acte du fait que les recettes et les dépenses de l'UIP pour le premier semestre de l'année étaient proches du niveau cible et qu'elles ne devraient pas dépasser le budget global d'ici la fin de l'année.

3. Projet de budget et programme pour 2019

Le Conseil a été saisi de la proposition de budget consolidé pour 2019. Le Président du Sous-Comité des finances, M. R. del Picchia (France), qui a présenté le rapport au nom du Comité exécutif, a

observé que le projet de budget avait été préparé sous la supervision du Sous-Comité des finances et qu'il était conforme à ses directives.

Le projet initial de budget ordinaire pour 2019 fait ressortir un excédent des dépenses par rapport aux recettes de 290 000 CHF dû aux prévisions de dépenses pour l'Assemblée de 2019 en Argentine, au coût des préparatifs pour la prochaine Conférence mondiale des Présidents de parlement et au financement de certaines activités inscrites dans le cadre de la vision de la Présidente. Des économies ont été réalisées par la suite, ce qui a permis de réduire le déséquilibre et, afin d'éviter une augmentation des contributions des Membres en 2019, il a été proposé d'autoriser le prélèvement de 190 000 CHF sur le Fonds de roulement (à utiliser uniquement si nécessaire). La proposition de budget pour 2019 comprend une enveloppe de 140 000 CHF destinée spécifiquement aux activités prioritaires visant à concrétiser la vision de la Présidente. M. R. del Picchia a noté que le choix du nouveau lieu pour la prochaine Assemblée en remplacement de l'Argentine entraînera une révision des coûts qui ne devra en aucun cas dépasser le budget adopté.

Le Secrétaire général a informé le Conseil des efforts déployés auprès de sources extérieures pour mobiliser des contributions volontaires. Plusieurs accords de financement à long terme arrivent prochainement à échéance et leur renouvellement fait l'objet de discussions. Les contributions volontaires sont une composante importante du financement des programmes de l'UIP et les ressources sont toujours mobilisées conformément aux principes directeurs de l'UIP relatifs aux contributions volontaires. Les programmes de l'UIP sont ouverts à tous les Membres et ne se concentrent sur aucune région en particulier.

Le Conseil directeur a approuvé le budget 2019, qui se monte à 16 187 300 CHF. Le budget approuvé et le barème des contributions pour 2019 sont présentés ici :

https://www.ipu.org/sites/default/files/documents/budget_consolide_2019.pdf

4. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021

Le Conseil a pris note d'un rapport intérimaire détaillé du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des huit objectifs stratégiques et sur les mesures concrètes que les Membres pourraient prendre pour accélérer leur réalisation, notamment concernant l'organisation de futures réunions de l'UIP.

5. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil a passé en revue les activités menées en coopération avec le système des Nations Unies du 15 mars au 15 octobre 2018, qui seront désormais reprises dans le rapport du Secrétaire général sous la forme d'une annexe (page 65). L'UIP a également collaboré avec l'ONU à la réalisation d'objectifs communs dans tout un ensemble de processus politiques. Un certain nombre de réunions ont eu lieu et des publications ont été produites.

Le Conseil a noté que, entre autres faits nouveaux, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en mai 2018 sur *l'Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, désignait le 30 juin comme *Journée internationale du parlementarisme* à partir de 2018. Il s'agit là d'une avancée marquante pour les parlementaires du monde entier.

6. Récentes réunions spécialisées

Le Conseil directeur a pris note des résultats du 12^{ème} Sommet des Présidentes de parlement (www.ipu.org/fr/event/12eme-sommet-des-presidentes-de-parlement) ; du Séminaire régional intitulé *Coopération parlementaire en faveur du développement durable : combattre la pauvreté et promouvoir les services de santé* (www.ipu.org/fr/event/seminaire-regional-sur-le-theme-cooperation-parlementaire-en-faveur-du-developpement-durable-combattre-la-pauvrete-et-promouvoir-les-services-de) ; de la Séance d'information technique sur *Le rôle des parlementaires pour réaliser les objectifs indissociables de couverture sanitaire universelle et de sécurité sanitaire mondiale* (www.ipu.org/fr/event/seance-dinformation-technique-sur-le-role-des-parlementaires-pour-realiser-les-objectifs-indissociables-de-couverture-sanitaire-universelle-et) ; du troisième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la mise en œuvre des ODD (www.ipu.org/event/third-south-asian-speakers-summit-achieving-sdgs) ; de la réunion parlementaire parallèle à l'occasion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (www.ipu.org/fr/event/evenements-

[parlementaires-loccasion-du-forum-politique-de-haut-niveau-sur-le-developpement-durable-de-2018](#)) ; du troisième Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, intitulé *La mise en œuvre des ODD par la coopération parlementaire Sud-Sud* (<https://www.ipu.org/fr/event/seminaire-interregional-sur-le-renforcement-des-capacites-parlementaires-et-la-poursuite-de-la-mise-en-oeuvre-des-objectifs-de-developpement>) ; et du Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable et l'égalité des sexes pour les Parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (<https://www.ipu.org/fr/event/seminaire-regional-sur-les-objectifs-de-developpement-durable-et-legalite-des-sexes-pour-les-parlements-du-moyen-orient-et-dafrique-du-nord>).

Le Conseil a pris note des premiers préparatifs en vue de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement prévue pour 2020. L'événement n'aura pas lieu au Siège de l'ONU à New York comme lors de l'édition précédente, en raison de restrictions en matière de visas. Un autre lieu de réunion est activement recherché et un processus inclusif et transparent de nomination des membres du Comité préparatoire de la Conférence a été mené à bien. Le Conseil directeur a ensuite approuvé la composition du Comité préparatoire sur la base des nominations reçues des groupes géopolitiques (voir <https://www.ipu.org/sites/default/files/documents/annexe-candidats-prepcom-5eme-conf-pres-parl.pdf>).

7. Activités des organes pléniers et des comités spécialisés

A sa séance du 18 octobre, le Conseil directeur a pris note des rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil a approuvé les termes de référence modifiés du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (voir https://www.ipu.org/sites/default/files/documents/annexe-tor-hlag_0.pdf), qui visent à rendre cet organe plus inclusif et plus équilibré, et a décidé de permettre au Groupe de poursuivre ses travaux dans sa composition actuelle jusqu'à la prochaine Assemblée, d'ici à laquelle les groupes géopolitiques auront présenté leurs candidatures. La composition élargie de 21 membres sera fondée sur le système utilisé pour la composition du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, c'est-à-dire le nombre de sièges attribués à chaque groupe géopolitique au Comité exécutif plus un par groupe.

Le Conseil a également approuvé 19 décisions présentées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires (voir lien : <https://www.ipu.org/download/5703>), prenant note des réserves du Cambodge, des Philippines, de la Turquie et du Venezuela (République bolivarienne du, parti au pouvoir) concernant les cas dans leurs pays respectifs, et de la Bolivie (Etat plurinational de), de Cuba, du Nicaragua et de la Serbie concernant le cas au Venezuela.

8. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil directeur a donné son approbation provisoire à la tenue de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP à Doha (Qatar) en 2019 et de la 141^{ème} Assemblée à Belgrade (Serbie) en octobre 2019 pour autant que les trois conditions suivantes soient remplies : 1) un rapport de mission technique favorable du Secrétariat sur la disponibilité des installations de conférence et des installations connexes ; 2) la confirmation du Parlement du Qatar d'absorber tous les coûts supplémentaires liés à la tenue d'une seconde Assemblée à l'étranger en 2019 ; et 3) des garanties par les autorités des pays hôtes en ce qui concerne l'octroi de visas d'entrée à tous les délégués invités à participer à l'Assemblée.

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions et autres activités qui seront financées par le budget ordinaire de l'UIP et par des sources extérieures (voir https://www.ipu.org/sites/default/files/documents/annexe-futures_reunions.pdf).

9. Amendements aux statuts et Règlements

Le Conseil directeur a approuvé une série d'amendements aux Statuts et aux Règlements proposés par le Comité exécutif (voir <https://www.ipu.org/sites/default/files/documents/annexe-amendments.pdf>).

10. Elections au Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2022 les trois membres suivants :

- M. G. Gali Ngothé (Tchad) pour le Groupe africain ;
- M. G. Chen (Chine) pour le Groupe Asie-Pacifique ;
- M. M. Grujic (Serbie) pour le Groupe des Douze Plus.